

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 951

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 27

I. – À la première phrase de l’alinéa 18, après le mot :

« réponse »

insérer les mots :

« pour la deuxième année consécutive ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« pour la deuxième année consécutive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.